

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 MARS 2008**

L'an deux mille huit, le quatorze mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUVILLE-SUR-MER, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 9 mars 2008, se sont réunis dans la Salle Polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : MM. les Conseillers Municipaux :

- Mme Agnès CAREL,
- M. Patrice DE MERBITZ,
- M. Dominique DEPERROIS,
- M. Christian GRANCHER,
- M. Christian HEROUARD,
- M. Richard LANGLOIS,
- M. Didier LEROUX,
- M. Eric MORISSE,
- Mme Denise PAILLETTE,
- M. Bernard PIT,
- M. Dominique PREUD'HOMME,
- M. Pascal REMONT,
- Mme Tiphaine SALMON,
- Mme Anabelle THIBAUT,
- M. Hervé TRANCHAND.

**Absents**: Néant

\*\*\*\*\*

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian GRANCHER, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mme CAREL, MM. DE MERBITZ, DEPERROIS, GRANCHER, HEROUARD, LANGLOIS, LEROUX, MORISSE, Mme PAILLETTE, MM. PIT, PREUD'HOMME, REMONT, Mmes SALMON, THIBAUT, et M. TRANCHAND dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Bernard PIT, doyen d'âge du Conseil, a pris ensuite la présidence.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné Madame THIBAUT secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

# **ELECTION DU MAIRE**

## **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- à déduire, bulletins blancs	1
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
- majorité absolue	8

A obtenu Monsieur Christian GRANCHER, **QUATORZE** voix (14 voix)

Monsieur Christian GRANCHER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire de la Commune de CAUVILLE-SUR-MER et immédiatement installé.

\*\*\*\*\*

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur GRANCHER, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes.

Monsieur le Maire a rappelé que les Adjointes sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT).

Il a également indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer de cinq Adjointes au maximum (30 % de l'effectif du Conseil Municipal) et un Adjoint au minimum. Il a enfin rappelé que la Commune disposait à ce jour de 3 Adjointes.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à **TROIS** le nombre des Adjointes au Maire de la Commune.

\*\*\*\*\*

# **ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

## **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Sous la présidence de Monsieur GRANCHER, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du premier Adjoint.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- à déduire, bulletins blancs	2
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés	13
- majorité absolue	7

A obtenu Madame Denise PAILLETTE, **TREIZE** voix (13 voix)

Madame Denise PAILLETTE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée premier Adjoint et immédiatement installée.

\*\*\*\*\*

# **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

## **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Sous la présidence de Monsieur GRANCHER, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du deuxième Adjoint.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- à déduire, bulletins blancs	2
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés	13
- majorité absolue	7

A obtenu Monsieur Patrice DE MERBITZ, **TREIZE** voix (13 voix)

Monsieur Patrice DE MERBITZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Adjoint et immédiatement installé.

\*\*\*\*\*

# **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

## **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Sous la présidence de Monsieur GRANCHER, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du troisième Adjoint.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- à déduire, bulletins blancs	3
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés	12
- majorité absolue	7

Ont obtenu Monsieur Richard LANGLOIS, **ONZE** voix (11 voix)  
Monsieur Christian HEROUARD, **UNE** voix (1 voix)

Monsieur Richard LANGLOIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Adjoint et immédiatement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

**LE MAIRE**

**LES ADJOINTS**

**LES CONSEILLERS**